

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704119-DE
Regu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/119

Thème :
STATIONNEMENT 1

Objet : Fixation d'un
montant pour la
caution du « bip » pour
l'accès au parking du
Prorel.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques; FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine; ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné; RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole; MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc; MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro; DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704119-DE
Reçu le 12/07/2018

Rapporteur : Gérard FROMM

À la suite des travaux d'amélioration et de sécurisation de l'accès à la gare du téléphérique du Prorel ainsi qu'à l'installation de nouveaux matériels, certains services, comme les services de secours, ont besoin d'un Bip pour ouvrir la barrière et avoir accès au parking du Prorel.

Pour chaque Bip, il est demandé une caution de 30,00 euros.

La grille tarifaire votée lors du conseil municipal du 8 novembre 2017 par délibération n°DEL 2017.11.08/170 ne faisant pas mention de la caution pour les Bips, il apparaît nécessaire de rajouter ce tarif.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le montant pour la caution du « Bip » d'un montant de 30,00 € ;
- D'autoriser la perception des recettes correspondantes et leur inscription au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 12 JUIL. 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
STATIONNEMENT 1 DEL 2018.07.04/119

TARIFS PARCS ET LA VOIRIE
AU 1^{ER} AOÛT 2018

ABONNEMENTS PARCS EN OUVRAGES

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 7 jours 28,00 €
- 15 jours 42,00 €
- Mensuel (24h/24h) 60,00 €
- Mensuel (jour) 45,00 €
- Trimestriel 170,00 €
- Semestriel 320,00 €
- Annuel 550,00 €

CARTE A L'HEURE

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 50 Heures 12,00 €
- 170 Heures 35,00 €
- 350 Heures 65,00 €
- 700 Heures 90,00 €

TARIFS HORAIRES PARCS

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 15 Minutes 0,40€
- 30 Minutes 0,80 €
- 45 Minutes 1,20 €
- 1 Heure 1,60 €
- 1 Heure 15 2,00 €
- 1 Heure 30 2,40 €
- 1 Heure 45 2,80 €
- 2 Heures 3,20 €
- ¼ d'heure supplémentaire 0,40 €

VAL CHANCEL: 30 minutes gratuites

CHAMP DE MARS: gratuit de 12h30 à 14h00 et de 19h00 à 09h00.

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements motos spécifiques dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50% des tarifs voiture en vigueur ce jour dans les parcs en ouvrages (Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos).

TARIFS HORAIRES ET RÉSIDENTS SUR VOIRIE**ZONE « TICKET BLEU »:**

Du lundi au samedi et jours fériés de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Gratuit les dimanches.

• 30 Minutes	0,80 €
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	10,60 €
• 6 Heures	17,80 €
• 7 Heures	25,00 €
• 8 Heures	35,00 €
• Heure supplémentaire	0,70 €

ZONE « TICKET ORANGE »: (Place Général Blanchard)

Tous les jours de l'année de 09h00 à 19h00.

• 30 Minutes gratuites	
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	10,60 €
• 6 Heures	17,80 €
• 7 Heures	25,00 €
• 8 Heures	35,00 €
• Heure supplémentaire	0,70 €

ZONE PARKING CAMPING-CARS / BUS CHAMP DE MARS:

Payant par horodateur tous les jours de l'année 24h/24h.

• 30 minutes	0,80 €
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	4,00 €
• 6 Heures	4,80 €
• 7 Heures	5,70 €
• 8 Heures	6,20 €
• De la 9 ^{ème} à la 16 ^{ème} heure	1,20 € l'heure supplémentaire
• De la 17 ^{ème} à la 24 ^{ème} heure	2,40 € l'heure supplémentaire
• Heure supplémentaire	0,70 €

En cas de non-paiement du stationnement le forfait de post stationnement (FPS) de 35.00€, sera appliqué comme pour toutes les zones de stationnement payantes de la ville.

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vignette blanche mensuelle (hors Champ de Mars): 24,00€/mois
(Résidents et travailleurs saisonniers C.D.D)

Vignette orange résidents Champ de Mars: 55,00€/an
(Pour les résidents du Champ de Mars)

Vignettes résidents permanents ville haute:

- **Vignette orange résident 1^{er} véhicule: 35,00€/an**
- **Vignette orange (avec contre marque) résident 2^e véhicule: 35,00€/an**
(uniquement Champ de Mars et Jean Freund)

Vignette commerçants et employés C.D.I:

- **Vignette verte: 57,00€/an**
(Commerçants de la ville haute et du Champ de Mars).
- **Vignette verte (avec contre marque) employés C.D.I de la ville haute et du Champ de Mars: 57,00€/an**
(Sur présentation du contrat de travail)

Vignette bleue: 57,00€/an

- **Personnels mairie, C.C.B, et les élus mairie, C.C.B.**
(Uniquement parking Jean Freund)

PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA DELIVRANCE DES VIGNETTES:

- Justificatifs de résidence:
- Taxe d'habitation, Acte de propriété, Contrat de location.
(Ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)
- Inscription KBIS pour les commerçants,
- Contrat de travail pour les salariés,
- Carte grise du véhicule.

NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE:

- Sur demande auprès des Services Techniques pour déménagement, travaux ;
- Pour une durée forfaitaire de 8H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur (facturation R.M.B.S) ;
- Sur demande auprès des Services Techniques pour Marchés, foires, terrasses ;
Pour une durée forfaitaire de 6H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur.

Les 23 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement.

TARIFS SPÉCIFIQUES:

- **E.S.F Briançon:**
 - Forfait journée pour une semaine: 15,00€ l'unité (Du Samedi au Samedi)
 - Forfait abonné semaine: 12,00€ l'unité
- **Tarifs abonnements dans les parcs en ouvrages pour les socioprofessionnels et regroupement d'usagers** (seulement pour les abonnements de longues durées):
 - 5% pour 15 personnes,
 - 10% pour 30 personnes,
 - 15% pour 50 personnes,
 - 20% pour plus de 50 personnes.
- **Caution carte: 15,00€**
- **Caution BIP : 30,00 €**
- **Ticket perdu: 30,00€**
- **Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures: 30,00€**
- **Disque bleu de stationnement arrêt minute: 1,00€** (vendu par la R.M.B.S)

